

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 37 (1957)
Heft: 11

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

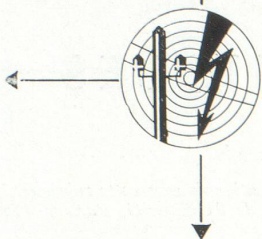
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CHIFFRES • FAITS ET NOUVELLES

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Adhésions de nouveaux membres
(du 21 décembre 1956 au 20 septembre 1957)

DIRECTION GÉNÉRALE

Air France (Compagnie Nationale), 2, rue Marbeuf, Paris-8^e. Transports aériens.
A. F. C. O. (Société), 1, rue du Foin, Paris-3^e. Agent de Press et Stanzwerk S. A., Eschen, machines à tricoter.
Arnoux (Ets Louis), 42, rue Réaumur, Paris-3^e. Fabrication de bijouterie, joaillerie.
Aune et Cie (Ets), 40, avenue de la République, Paris-11^e. Vente de machines-outils et outillages.
Balthasar et Co., Hochdorf (Lucerne). Fabrique de parfumerie et de bougies.
Barbey (Jean P.), 33, rue Saint-Guillaume, Paris-7^e. Avocat à la Cour d'Appel de Paris.
Baudet Donon et Roussel (Ets), 139, rue Saussure, Paris-17^e. Constructions métalliques, rayonnages, tôlerie, ascenseurs, monte-charges.
Berthon (Antoine), 104, rue Brancas, Sèvres (Seine-et-Oise). Ingénieur, agent des Nova-Werke, Zurich, fabrique de compresseurs, pistons, segments.
Blanchet (Jean), 64, rue Spontini, Paris-16^e. Ingénieur-conseil, représentant de fabrique.
Brenneisen et Cie (Sté H.), 60, rue Planchat, Paris-20^e. Importation de machines à bois et outillage.
Brissot (André), 183, rue des Pyrénées, Paris-20^e. Électricité médicale, équipement radiologique.
Calame et Cie, Montres Dacal (Daniel), 25, rue Centrale, Bienne (Berne). Fabrication et commerce de montres.
Catenazzi (Jean), 63, rue du Meunier, Mulhouse-Dornach (Haut-Rhin). Grossiste en bières, limonades et jus de fruits.
Chelle (Ets), 1, quai de Seine, Alfortville (Seine). Constructions mécaniques, notamment machines automatiques pour l'emboîtement.
Cofratel-Compagnie Française de Téléphonie, 13 bis, rue de Bourgogne, Paris-7^e. Installateurs en téléphonie, recherche de personnes par haut-parleur, sonnerie et lumineux.
Comptoir International de Radiophonie, 8, rue de Port-Mahon, Paris-2^e. Importations.
Degoisey (Ets Louis), 59, rue Thiers, Saint-André (Aube). Construction de métiers à bonneterie.
Diane (Désiré), 49, rue d'Hauteville, Paris-10^e. « La Mécanographie générale », tous appareils de signalisation électrique et électronique.
Durand (Ets Ferdinand), 20, rue Saint-Fargeau, Paris-20^e. Manufacture de petit outillage mécanique.
Electromagic, 52, avenue des Champs-Élysées, Paris-8^e. Appareils électro-ménagers.
Erismann-Schinz S. A., 161, rue de la Tour, La Neuveville (Berne). Fabrication de pare-chocs et fournitures d'horlogerie.
Est (Société des Aciers Fins de l'Est), S. A. F. E., 8-10, avenue Emile-Zola, Billancourt (Seine). Métallurgie.
Etain (Compagnie Française de l'), 25, rue de Madrid, Paris-8^e. Fabricants et négociants de métaux blancs.
Feblot (Jean), 22, avenue Bugeaud, Paris-16^e. Avocat à la Cour.
Fontannaz (Henri), 34, rue de la Pompe, Paris-16^e. Ingénieur (travaux publics, Fougerolle).
France Automatismes S. à R. L. (Ets), 71, rue du Cherche-Midi, Paris-6^e. Vente de matériel électrique.
Grapha Fabrique de Machines Hans Muller S. A., Brühlstrasse, Zofingue (Argovie).
Kamerabau-Anstalt, Vaduz (Principauté de Liechtenstein). Production et vente d'articles photographiques.
Koller A. G. (Metallbau), 89, Holestrasse, Bâle. Menuiserie métallique.
Lepek (Armand A.), 2, chemin de Roches, Genève. Administrateur de sociétés.
Maag Frères, 9, Brandschenkestrasse, Zurich-2. Fabrication et commerce de machines de bureau.
Manufacture Alsacienne de Produits Métalliques S. à R. L., 132, rue Clemenceau, Wintzenheim, près Colmar (Haut-Rhin). Fabrique d'accessoires pour l'industrie textile.
Martin (Albert), 1, rue du Parc, Boulogne-sur-Seine (Seine). Administrateur de la Société Prénatal.

Métauxblancs S. A., 20, rue du Ballon, Saint-Louis (Haut-Rhin). Affinage et commerce de métaux.
Meyer (Marcel), 64, avenue des Vosges, Strasbourg (Bas-Rhin). Propriétaire des Comptoirs Neff et Meyer, radio et matériel électrique.
Motte Fils et Cie (Ets), 1, rue Latour-d'Auvergne, Nantes (Loire-Inférieure). Filature et teinturerie de laines, fabrique de bonneterie.
Muralti (Ernest), 1, rue Ancienne-Monneresse, Vevey (Vaud). Maître menuisier.
Ninio (Robert), 8 bis, rue de Rambouillet, Paris-12^e. Représentant.
Normacen, 37, rue du Rocher, Paris-8^e. Construction électrique.
Otalu S. A., 23, boulevard Richard-Lenoir, Paris-11^e. Fabrication d'outillages pour le travail des alliages légers et ultra-légers.
Outillage Mécanique à Bois (L'), L. O. M. A. B., 21, rue Jean-Baptiste-Sémanaz, Le Pré-Saint-Gervais (Seine). Fabrique de fraises et outils pour le travail du bois.
Paillard Bolex S. A., 9, rue de Clichy, Paris-9^e. Filiale de vente pour le cinéma de Paillard S. A., Sainte-Croix.
Picet (Jacques), 5, square du Champ-de-Mars, Paris-15^e.
Polytype France, 174, quai de Jemmapes, Paris-10^e. Matériel pour les arts graphiques.
Rhums (Compagnie Métropolitaine des), 20, rue de Madrid, Paris-8^e. Importation de rhums.
Richeton (Gilbert), 34, rue des Prés, Vitry-sur-Seine (Seine). Représentant des Etablissements Burri S. A., Moutier, décolletage, pièces détachées de haute précision.
Rigal (Gilbert), 19, rue Lafayette, Paris-9^e. Editeur publicitaire.
Rodania France S. A. (Montres), 3, rue Joseph-Sansbrouf, Paris-8^e. Importation d'horlogerie suisse.
Rossi (Roger), 16, avenue de Villiers, Paris-17^e. Représentant, correspondant pour la France de « Microtecnic », revue de la mesure optique, mécanique de précision.
S. A. M. E. D., 24, rue du Commerce, Tours (Indre-et-Loire). Société d'appareils ménagers électriques.
Sarazin (Pierre), 24, rue de Dunkerque, Paris-10^e. Délégué de Therna S. A., Schwanden, appareils électro-thermiques.
Senarclens (Jean de), attaché à la direction de Paillard S. A., Yverdon (Vaud).
Sigrist et Muller, Outillage Saturn, Rafz (Zurich). Fabrique d'outillage.
Tabo S. A. (Ets), Bôle (Neuchâtel). Fabrication de tapis et atelier mécanique.
Teint tout Cuir S. à R. L., 9, rue Lecoq, Gentilly (Seine). Teinture et nettoyage de tout article en cuir et daim.
Uebersax (Gottfried), Zurich-Bernstrasse, Langenthal (Berne). Fabricant de chocolat Gubor.
Verge S. A. (Anciens Ets), 44-50, rue du Sergent-Bobillot, Montreuil-sous-Bois (Seine). Fabrique de confiserie.
Volvis, C. B. Strandgren (Ets), Ecublens (Vaud). Fabrication et vente de roulements hélicoïdaux.
Vuagneux (Augustin), 131, boulevard Ney, Paris-18^e. Négociant en eaux minérales, bières, cidres, jus de fruits.
Wahl (Mopel), 120, avenue des Champs-Élysées, Paris-8^e. Opérations immobilières.
Wittenheim S. A. (Filatures et Tissages de), 58, rue de Kingersheim, Wittenheim (Haut-Rhin). Filature et tissage de coton.

SECTION DE LYON

Chabanne Brugère et Cie (Ets), 23-25, rue de l'Industrie, Thiers (Puy-de-Dôme). Manufacture de couverts et couteaux en acier inoxydable.
Déville (Ateliers), 90, rue Louis-Pasteur, Grand-Croix (Loire). Forge et estampage.
Ecohard (Pierre), 62, rue Jacquard, Lyon-4^e. Président-directeur de la Société de Représentation; textiles filés.
Emorine (Jacques), 4, quai Jules-Courmont, Lyon. Conseil en commerce extérieur.
Gruaz (Eric), directeur technique de la Sté Pyragric, boulevard de l'Hippodrome, Rillieux (Ain). Pyrotechnie industrielle et agricole.
Gruaz (Guy), directeur commercial de la Sté Pyragric, boulevard de l'Hippodrome, Rillieux (Ain). Pyrotechnie industrielle et agricole.
Hennart (Louis), 78, avenue des Belges, Caluire (Rhône). Agent général des engrais d'Auby.
Morfin (Daniel), 237, rue des Culattes, Lyon-7^e. Des Ets Baland, matériel pour abattoirs, boucheries.
Perrin (Marcel), 115, rue Bugeaud, Lyon. Directeur gérant de la S. à R. L. Barbe-Perrin, 2, rue Turbil, Lyon, et de la S. à R. L. Garage Métropole-Citroën, rue Bugeaud.
Servan (Henry), 10, rue de la Charité, Lyon. Président de la S. A. des Conserves Lenzbourg (France).

SECTION DE MARSEILLE

Bonard (Mme G.), 69, Promenade du Soleil, Juan-les-Pins (Alpes-Maritimes). Agence de voyages « Office suisse ».
Brémond (Clovis), boulevard Pasteur, Courthézon (Vaucluse). Distillateur.
Buvry (Jacques), 23, square Michelet, Marseille. Ingénieur, représentations industrielles.
Edward's S. A. Monégasque, 13, boulevard Charles-III, Monaco (Principauté de Monaco). Draperies.
Fontaine-Languedoc (Ets), 64, rue Saint-Alexandre, Bédarieux (Hérault). Bonneterie, survêtements enfants.
Hôtel Méditerranée, Société hôtelière, Cannes (Alpes-Maritimes).
Lagier (Ets), 2, place Général-Ferrié, Marseille. Constructions radio-électriques.
Phénix (Brasserie), 16, rue de l'Arbre, Marseille.
R. A. G. T. (Sté), 2, rue Pasteur, Rodez (Aveyron). Achat et vente de tous produits agricoles aux meilleures conditions pour les agriculteurs. Sélectionneurs de céréales, semences « Le Soc ».
Ramser-Comte (Marcel), 24, rue A.-Daudet, Saint-Just, Marseille-13^e. Constructeur.
Transit (Méditerranéenne de), 1-3, rue Gilbert-Dru, Marseille. Transitaires.
Venturini (Francis), 7, quai des Belges, Marseille. Gérant de la Brasserie New York.

SECTION DE BESANÇON

Chantier Comtois, 50, chemin de Charrigney, Besançon. Menuiserie industrielle.
Clément (V.), 15, rue des Clos-Rondots, Villers-le-Lac (Doubs). Décolletage « La Précise ».
Constructions Mécaniques (Société Ornaise de), Ornans (Doubs).
Pitussi (Serge), 11, rue des Lavaux, Pontarlier (Doubs). Comptable agréé.

Décès

Nous avons eu le vif regret de perdre récemment les membres suivants :

Abbe (Joseph), Clos de la Filature, Carouge-Genève. Vente de vieux métaux, ferrailles.
Baechler (Charles), Le Temple-sur-Lot (Lot-et-Garonne). Laitier.
Berr (Gaston), 9, rue Beauséjour, Lausanne (Vaud). Fabricant de tricoteuses.
Bertrand (Jules), 7, rue d'Alsace, Epinal (Vosges). Teinturier, dégraisseur.
Debrot (Charles), 1, Grand'Rue, Delle (Territ. de Belfort). Industriel.
Gaignard (Léon), L'Establierie, Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire). Docteur en médecine.
Garavel (Léon M.), 9, boulevard de la République, Voiron (Isère). « Au Chat des Alpes », fourrures médicales.
Garnier (Mme A.), 7, quai de Rive-Neuve, Marseille. Directeur du restaurant « Surcouf ».
Grandjean (Paul), 105, rue de Courcelles, Paris-17^e. Ingénieur, administrateur de Stés d'Electricité, ancien administrateur de la C. C. S.
Grandprey (Pierre de), 2, rue Lyautey, Paris-16^e. Matières premières aromatiques.
Maire (Jacques Fr. P.), 22, rue Chevert, Paris-7^e. Ingénieur, chef des Grands Moulins de Paris.
Quentin (Marcel), 21, rue Jean-Jaurès, Lavelanet (Ariège). Négociant en laine et déchets.
Quivrin (Louis), 14, rue Allent, Saint-Omer (Pas-de-Calais). Fabricant de lingerie, confection.
Schurich (Armand), 82, rue Boecklin, Strasbourg (Bas-Rhin). Ingénieur, Sté Alsacienne de travaux publics.
Tonneau (Robert), 5, rue Docteur-Chaussier, Dijon (Côte-d'Or). Exploitant forestier.

M. Ernest Müller †

Nous avons la grande tristesse d'annoncer le décès survenu à Schaffhouse, le 18 novembre, de M. Ernest Müller, administrateur-délégué de Georges Fischer S. A., administrateur et grand ami de notre Chambre de commerce. Cette triste nouvelle nous parvient au moment où nous mettons cette revue sous presse; nous consacrerons dans notre prochain numéro un texte à la mémoire du défunt.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Chambre de Commerce Suisse en France s'est réuni à Paris, le 23 octobre, sous la présidence de M. J.-C. Savary.

Il s'est préoccupé tout d'abord des relations économiques entre la France et la Suisse et du climat régnant entre les deux pays.

Il a pris note des nombreuses démarches effectuées par la Chambre de commerce afin de défendre les intérêts de ses membres touchés par les mesures prises par le gouvernement français l'été dernier.

Puis, après avoir été informé de l'activité des sections et de la direction générale, il a examiné le programme des manifestations de l'hiver 1957-1958. Enfin, le Conseil a procédé à la ratification des nominations de M. de Dardel à la présidence de la Commission des publications et de M. Frey à sa vice-présidence.

Section de Lyon

Le 18 septembre 1957, une séance a réuni les membres du Comité de la Section de Lyon et les correspondants de sa circonscription. Cette réunion a servi à faire le point sur la situation actuelle des correspondants et à établir un programme d'action pour intensifier leur rôle et leur activité.

Les décisions principales suivantes ont été prises :

1° Une commission élargie de membres du Comité étudiera les rapports entre le Comité et les correspondants. Ceux-ci pourront assister à chaque séance du Comité.

2° Les correspondants seront accrédités auprès des Chambres de Commerce françaises et des Syndicats professionnels de leur ressort.

3° Les correspondants auront pannoneau et papier à lettre stipulant leur fonction.

4° Le secrétaire de la Section rendra visite deux fois par an à chaque groupe de correspondants.

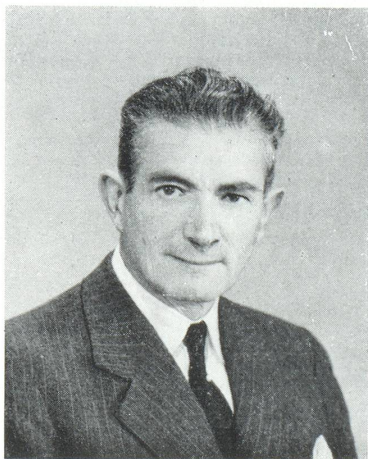
5° Une réunion annuelle sera organisée au siège de chaque groupe de correspondants avec délégation du Comité.

6° Une séance commune du Comité et des correspondants sera convoquée chaque année.

7° Pour la propagande, les correspondants disposeront en plus grande quantité de documents publiés par la Chambre.

Section de Lille

La Section de Lille de la Chambre de Commerce Suisse en France a tenu sa 60^e séance de Comité le 29 octobre 1957.



M. Charles Monnet,
consul honoraire de Suisse à Lille.

M. Charles Monnet, Président de la Section de Lille depuis juin 1948, se voit, à son grand regret, obligé de donner sa démission, le Conseil Fédéral l'ayant nommé dernièrement Consul honoraire de Suisse à Lille.

La Section a tenu à lui marquer sa gratitude en le nommant Président d'Honneur.

Le Comité a élu, à l'unanimité, son nouveau Président, en la personne de M. Willy Kern, Ingénieur-Conseil, qui a participé aux travaux de la Section depuis sa création et qui en a assumé la Vice-Présidence dès 1954.



M. Willy Kern,
président de la Section de Lille.

M. André Joseph, Ingénieur, est nommé Vice-Président, alors que M. Courvoisier se voit attribuer le poste de Trésorier.

EUROPE

Création d'une zone de libre-échange

Du 16 au 18 octobre s'est réuni à Paris le Conseil des Ministres des 17 pays de l'O. E. C. E. pour examiner le projet de création d'une zone de libre échange et certains problèmes connexes. Les délégués ont adopté une résolution par laquelle ils approuvent la mise sur pied d'une zone de libre échange en Europe occidentale. Ils ont institué, d'autre part, un comité intergouvernemental établi au niveau des ministres et chargé de poursuivre les travaux.

A cette occasion, M. Max Petitpierre, Conseiller fédéral, a déclaré que le Gouvernement suisse était convaincu non seulement de l'opportunité ou de l'utilité, mais de la nécessité absolue de la création d'une zone de libre échange qui serait en même temps le prolongement de l'O. E. C. E. et le complément du Marché Commun.

M. le Conseiller fédéral Thomas Holenstein, d'autre part, exposé les vues de la délégation suisse sur la portée de la zone de libre échange ; cette dernière doit être une association des pays qui se proposent d'abolir entre eux les barrières des échanges, tout en maintenant l'autonomie de leurs politiques économiques. M. Holenstein a aussi souligné la très grande importance qu'attache le Gouvernement suisse à une solution libérale du problème de l'origine. Enfin le chef du département de l'économie publique fédérale a déclaré que la délégation suisse était prête à poursuivre l'étude du problème de l'agriculture dans un cadre multilatéral.

Toutes les pesées

De
1/1.000.000 de g
à
200 Tonnes

BALANCE AUTOMATIQUE DE PRÉCISION "KELLER"

BASCULE AUTOMATIQUE SCO

PONT BASCULE EN ACIER SYSTEME WIRTH

SCO à l'avant-garde du progrès, fabrique en France sous licence suisse ou allemande et importe de ces pays des appareils de pesage de renommée mondiale ou des pièces de précision nécessaires à ses constructions.

SCO

FOZ

BASCULES AUTOMATIQUES SCO
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 45 MILLIONS DE FR.
17, RUE DE L'ARSENAL
PARIS 4^e - TEL. ARC. 40-68
USINE : 48, B^e DE LA BASTILLE - PARIS 12^e

Stages de perfectionnement dans la direction des affaires

Les prochains STAGES DE PERFECTIONNEMENT DANS LA DIRECTION DES ENTREPRISES, d'une durée de deux semaines et demie, organisés par le Centre de Perfectionnement dans l'Administration des Affaires de la CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS, auront lieu aux dates suivantes :

- du 26 novembre au 14 décembre 1957;
- du 14 janvier au 1^{er} février 1958;
- du 18 février au 8 mars 1958.

Pour tous renseignements s'adresser, 16, rue Châteaubriand, PARIS-8^e. Tél. BALzac 46-41.

ZONE FRANC

L'économie française

L'Organisation Européenne de Coopération Économique vient de faire paraître une étude de la conjoncture économique de la France, étude qui a été établie d'après les renseignements fournis par le Gouvernement français.

Après avoir examiné l'évolution économique française depuis le milieu de 1956 jusqu'aux mesures de juin et d'août 1957, ce rapport arrive aux conclusions suivantes :

— La situation économique à laquelle la France doit faire face est devenue difficile, parce que, alors que les dépenses militaires augmentent, la demande de caractère civil n'a cessé de croître à un rythme qui rendait l'inflation inévitable. Les actions entreprises pour donner au franc une parité internationale plus réaliste et pour limiter l'expansion du crédit risquent d'être insuffisantes pour éviter le cycle inflationniste et éliminer les restrictions quotidiennes sur les importations, conformément aux obligations internationales.

— En raison de l'épuisement de ses réserves de devises et à défaut d'emprunt obtenu à l'étranger, la France devra faire face, en 1958, à l'impérieuse nécessité d'équilibrer ses comptes. Il est essentiel de profiter à plein du répit résultant de la récente modification des taux effectifs pratiqués pour les règlements internationaux, pour mettre à exécution les mesures anti-inflationnistes nécessaires.

— Le rythme d'expansion doit se concilier, à l'avenir, avec les exigences primordiales du rétablissement de l'équilibre extérieur, rétablissement qui ne pourra être obtenu sans que la demande intérieure soit ramenée au niveau des ressources disponibles.

— La politique monétaire doit se révéler suffisamment rigoureuse pour empêcher de nouvelles pressions inflationnistes et l'application des mesures restrictives doit être maintenue avec rigueur et éventuellement renforcée.

— Le danger supplémentaire des hausses de salaire subsiste ; d'autre part, il est peu probable que la France puisse rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande sans la hausse de certains prix ; il importe d'éviter que ces hausses ne donnent le signal de la course entre les salaires et les prix. En conséquence, une politique ferme semble indispensable pour rétablir l'économie française. Le succès de la politique de restrictions dépendra largement des résultats de l'action entreprise dans le domaine du crédit.

— La crise à laquelle la France doit maintenant faire face, comme toutes celles du passé, résulte du fait qu'un rajustement relativement faible de la politique économique n'a pas été réalisé au moment voulu. En conséquence, la France a tendu à vivre au-dessus de ses moyens et elle s'est engagée dans des difficultés qui ont plutôt gêné que favorisé la croissance économique du pays. Il est indispensable que des mesures appropriées soient prises maintenant, pour faire sortir l'économie de ses difficultés actuelles, avant que le Marché Commun et la Zone de Libre Échange ne commencent à fonctionner ; il faut en conséquence que le rythme de l'expansion financière ne soit pas plus rapide que les ressources effectivement disponibles le permettent. Sans une telle modération, la France ne pourrait jouer de façon convenable un rôle de premier plan dans la création d'un système de commerce et de paiements plus libre et dans le renforcement, qui doit suivre, de l'économie de l'Europe occidentale dans son ensemble.

Généralisation de l'opération de 20 %

Aux termes d'un arrêté paru au *Journal Officiel* du 27 octobre 1957, les arrêtés du 10 août et du 4 octobre 1957 fixant les modalités d'application du décret 57-910 du 10 août 1957, relatif aux règlements entre la zone franc et l'étranger (dispositions commerciales), sont abrogés. C'est dire que les listes de produits qui n'étaient pas touchées par l'opération 20 % sont supprimées. Il s'agit principalement des matières premières et des produits énergétiques importés (minerais métallurgiques, charbon, produits pétroliers, produits sidérurgiques, matières premières textiles ; certains articles confectionnés en matière textile pour l'exportation). Il n'y a donc plus de produits pour lesquels le prélèvement à l'importation ou le versement à l'exportation, de 20 % est suspendu.

Importation d'articles publicitaires

A l'approche des fêtes de fin d'année, nous rappelons que les importations d'articles publicitaires adressés par des maisons étrangères à leurs représentants en France, pour être distribués gratuitement à la clientèle et ne donnant lieu à aucun règlement financier entre la France et l'étranger, peuvent être effectuées aux conditions du tarif des douanes, avec dispense des formalités au contrôle du commerce extérieur et des changes. Cette facilité ne sera accordée

que pour les articles d'usage courant (articles de bureau, cendriers, calendriers, briquets, imprimés, cartonnages, verreries, etc.) revêtus d'une manière apparente et indélébile d'inscriptions publicitaires ou de marques étrangères placées de façon telle qu'elles ne puissent être enlevées, excluant ainsi toute possibilité de revente de ces objets (Décision n° 3.180 parue aux « Documents douaniers » du 30 novembre 1951).

Autorisations en matière de commerce extérieur

L'article 2 du décret n° 55-618 du 20 mai 1955 exigeait que toute demande d'autorisation dans le domaine du commerce extérieur soit accompagnée d'une déclaration du requérant rédigée comme suit :

« Je soussigné affirme, sous ma responsabilité, par référence aux dispositions de l'article 2 du décret n° 55-618 du 20 mai 1955, la régularité de ma situation, tant au regard des organismes chargés de la gestion de la Sécurité Sociale qu'au regard des administrations chargées du recouvrement des impôts et taxes. »

Jusqu'ici cette déclaration n'avait été exigée que pour les licences d'importation sur les formules desquelles d'ailleurs était imprimé le texte même de la déclaration en question.

Un arrêté du 16 octobre 1957 publié au *Journal Officiel* du 23 octobre rappelle les dispositions ci-dessus et apporte les précisions suivantes :

— le texte de la déclaration sera imprimé, non seulement sur les formules de demandes de licences d'importation, mais aussi sur celles des demandes de licences d'exportation ;

— pour les demandes d'autorisation autres que les licences d'importation et les licences d'exportation, la déclaration pourra être souscrite, soit sur demande elle-même, soit sur feuille séparée ; elle n'aura pas à être renouvelée dans le courant de l'année ;

— les organismes et administrations mentionnés dans le texte de la déclaration recevront en communication, soit sur leur demande, soit à l'initiative du service qui aura délivré les autorisations, des listes de bénéficiaires des autorisations, en vue d'un contrôle éventuel ;

— il pourra être sursis à la délivrance des autorisations jusqu'à la vérification de la situation des demandeurs.

Ces dispositions ne changent rien en ce qui concerne la présentation des demandes de licences d'importation, puisque, comme dit ci-dessus, le texte même de la déclaration figure déjà sur chacune des 6 formules.

Nous ignorons encore si ces dispositions seront dorénavant strictement appliquées par l'Office des Changes, mais nous ne pouvons que trop recommander à nos adhérents de s'y conformer dès maintenant, de façon à éviter tout retard dans la procédure d'examen des demandes.

Pour les licences d'exportation en particulier, nous conseillons à nos membres de joindre à leurs demandes la déclaration précitée sur feuille séparée, en attendant que le texte soit imprimé dans le corps des formules.

J. VÉRON, GRAUER & C^{IE} S. A.

BELLEGARDE - BALE - GENÈVE - ZURICH - ST-GALL

MARSEILLE, 3, rue du Chevalier-Roze (Éts Léon Agat)

Tous transports via Marseille et Services de Groupages accélérés pour et de la Suisse